

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
75<sup>e</sup> séance  
tenue le  
mardi 7 septembre 1993  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 75<sup>e</sup> SEANCE

Présidente : Mme ROTHEISER (Autriche)  
(Vice-Présidente)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 122 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN EL SALVADOR (suite)

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE L'AUTORITE PROVISoire DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.5/47/SR.75  
15 septembre 1993  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 122 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN EL SALVADOR (suite) (A/C.5/47/L.40)

1. La PRESIDENTE appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/47/L.40, qu'elle a présenté en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission et de coordonnatrice des consultations officieuses.
2. M. INOMATA (Japon) fait observer que le paragraphe 11 du projet de résolution devrait se référer au paragraphe 9 et non au paragraphe 10.
3. M. SPAANS (Pays-Bas) voudrait savoir pourquoi il a été inclus un paragraphe 13 bis dans le projet de résolution.
4. La PRESIDENTE dit que la numérotation des paragraphes sera corrigée par les éditeurs.
5. Le projet de résolution A/C.5/47/L.40, tel que modifié oralement, est adopté.

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE L'AUTORITE PROVISOIRE DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE (suite) (A/C.5/47/L.41)

6. M. SPAANS (Pays-Bas), présentant le projet de résolution A/C.5/47/L.41, dit que son texte suit le texte normalement utilisé dans les résolutions relatives au financement de missions de maintien de la paix. Le paragraphe 4 tend à ce que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 85 millions de dollars pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Au paragraphe 9, le Secrétaire général serait prié de soumettre à l'Assemblée, à sa quarante-huitième session, un rapport détaillé et à jour sur l'exécution du budget de l'Autorité provisoire pour la période allant du 1er novembre 1991 à la fin de son mandat. Les paragraphes 10 et 11 ont trait à l'aliénation des biens de l'Autorité provisoire. Le paragraphe 12 tend à ce que le Secrétaire général soit autorisé à utiliser, à titre extraordinaire et temporaire, un montant équivalant aux contributions annoncées, à prélever sur les réserves existantes. Enfin, le paragraphe 13 tend à ce que l'Assemblée invite les Etats Membres et les autres Etats en mesure de le faire de répondre de manière positive à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue du versement de contributions volontaires destinées à la fourniture d'une assistance financière à l'Administration provisoire conjointe du Cambodge.
7. M. Spaans rend hommage aux délégations pour la souplesse dont elles ont fait preuve en acceptant, et il exprime l'espoir que le projet de résolution pourra être adopté sans vote.
8. Le projet de résolution A/C.5/47/L.41 est adopté sans vote.

/...

9. La PRESIDENTE fait savoir que la Commission a ainsi achevé son examen du point 123 de l'ordre du jour.

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

Accès au garage de l'ONU

10. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion) déclare que la décision de limiter les entrées au garage de l'ONU a été adoptée exclusivement pour des raisons de sécurité. Cette décision a été prise sur la base d'avis d'experts de l'extérieur et du Chef du Service de la sécurité de l'ONU. L'Organisation a consulté plusieurs organismes du Gouvernement fédéral américain, le Département de police de la ville de New York, des architectes et des experts en matière d'explosifs. Dans un premier temps, il semblait que le garage devrait être fermé intégralement. Après plus ample examen, toutefois, il a été déterminé que la sécurité du bâtiment pourrait être préservée si le garage n'était pas totalement fermé mais si son usage était considérablement réduit. Les événements tragiques qui se sont produits au World Trade Center ont illustré la vulnérabilité de garages souterrains. Les inconvénients que pourront causer ces mesures de sécurité doivent être pesés eu égard à la nécessité de protéger les vies humaines et les biens.

11. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les Etats-Unis, en leur qualité d'Etat Membre et de pays hôte, sont extrêmement préoccupés par la sécurité de l'ONU. Il se demande cependant si le fait de limiter l'accès au garage ne risque pas en fait d'encourager d'autres activités terroristes. La délégation des Etats-Unis souhaiterait avoir des éclaircissements quant aux autorités américaines qui ont été consultées et quant aux recommandations qu'elles ont formulées. Pour autant qu'elle le sache, ni la ville de New York ni le Département d'Etat, ni encore d'autres représentants du Gouvernement des Etats-Unis, n'ont participé à l'adoption des décisions à cet égard. Dans son rapport, le Département de la police de la ville de New York a effectivement recommandé de subordonner l'usage du garage à certaines restrictions, mais il n'a pas recommandé les restrictions massives proposées par le Secrétaire général. De plus, la réunion entre des représentants de l'ONU et du Gouvernement des Etats-Unis convoquée pour discuter des recommandations contenues dans le rapport a eu lieu trois jours après la publication de la circulaire concernant les restrictions imposées en ce qui concerne l'emploi du garage. Cela montre que le pays hôte n'a eu aucune part dans l'imposition des restrictions en question à la communauté des Nations Unies.

12. La délégation des Etats-Unis souhaiterait aussi savoir si le Secrétariat a étudié les mesures de sécurité adoptées par les institutions comparables de la ville de New York qui ont des garages souterrains, et si le nombre d'espaces de stationnement réservés aux fonctionnaires du Secrétariat serait réduit lui aussi.

/...

13. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) attend avec intérêt les réponses qui seront données aux questions posées par le représentant du pays hôte, particulièrement sur le point de savoir si les autorités gouvernementales de ce pays ont été consultées. La délégation cubaine est consciente de la nécessité de maintenir la sécurité au Siège de l'ONU, mais elle n'en est pas moins surprise de voir le Secrétariat adopter une mesure qui affecte directement les Etats Membres sans donner toutes les justifications possibles. Elle se demande s'il y a des raisons quelconques de soupçonner qu'un Etat Membre risquerait de se trouver impliqué dans des activités terroristes.

14. Dernièrement, le Secrétaire général semble adopter des décisions sans consulter les Etats Membres : tel a été le cas, par exemple, de la décision prise récemment de publier la documentation dans deux des langues officielles avant que les versions dans les autres langues ne soient prêtes. Par le passé, de telles initiatives ont toujours été présentées sous forme de propositions aux Etats Membres, pour examen et décision. Si le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration de l'ONU, est habilité à prendre des décisions qui affectent le personnel de l'Organisation, il n'est pas certain qu'il puisse adopter de telles décisions lorsqu'elles affectent les Etats Membres.

15. M. BOIN (France) déclare que sa délégation ne doute pas que le Secrétaire général ait la responsabilité exclusive de prendre des décisions sur des questions de sécurité délicates, ni que sa décision ait été fondée sur les avis donnés par des experts de la lutte contre le terrorisme. L'approbation de l'Assemblée générale n'est pas nécessaire.

16. M. Boin souhaiterait savoir si des mesures de sécurité semblables seront adoptées dans le cas des autres locaux des Nations Unies, comme les bâtiments DC1 et DC2, et les locaux occupés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La délégation française est fermement convaincue que les fonctionnaires du Secrétariat devraient être traités de la même façon que les diplomates accrédités à l'ONU pour ce qui est du stationnement.

17. M. OSELLA (Argentine) déclare que sa délégation est préoccupée par la situation en matière de sécurité mais considère que le Secrétariat risque de créer un nouveau problème à savoir l'insuffisance des facilités de stationnement - en essayant de résoudre son problème de sécurité. La délégation argentine souhaiterait savoir aussi si le Secrétariat a demandé aux autorités de la ville de New York d'assouplir les règlements applicables pour que les diplomates puissent garer leurs automobiles à proximité de l'ONU. L'on pourrait peut-être utiliser aussi les espaces de stationnement qui se trouvent dans d'autres locaux des Nations Unies.

18. Mme INCERA (Costa Rica) souhaiterait savoir si le garage sera également fermé la nuit et si les ambassadeurs seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU en taxi si leurs véhicules ne sont pas disponibles. Il serait bon de savoir quels contrôles de sécurité sont à prévoir par exemple

/...

(Mme Incera, Costa Rica)

si les coffres seront ouverts ou si le châssis des véhicules sera inspecté - et si le contenu des véhicules de livraison est comparé aux documents d'envoi.

19. M. STITT (Royaume-Uni) appuie la déclaration du représentant de la France et dit qu'étant originaire d'un pays où des mesures exceptionnelles de sécurité sont devenues la règle, il est conscient de l'importance qu'il y a à garantir la sécurité dans l'enceinte de l'ONU : il s'agit d'une situation que chacun doit accepter.
20. M. TANG Guangting (Chine) déclare que sa délégation partage les préoccupations exprimées par les orateurs précédents. Les mesures de sécurité revêtent une importance vitale mais ne doivent pas gêner le fonctionnement normal de l'Organisation. La Mission de la Chine, par exemple, se trouve du côté ouest de Manhattan, ce qui signifie qu'il faut plus de 30 minutes pour se rendre au Siège. S'ils ne peuvent utiliser que deux espaces de stationnement, les membres de la délégation chinoise ne pourront pas assister aux réunions à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Il faut espérer que le Secrétariat tiendra compte de difficultés de cette nature.
21. M. MERIFIELD (Canada) souhaiterait savoir si des précautions seront prises aussi à l'Office des Nations Unies à Genève.
22. M. DIACTA (Algérie) déclare que sa délégation est disposée à coopérer entièrement à l'application de toutes les mesures tendant à lutter contre les activités terroristes mais, comme la délégation cubaine, pense que l'Assemblée générale est l'instance la mieux appropriée pour prendre de telles décisions. Il se demande si l'on a pensé à la gêne que cette limitation du stationnement causera, spécialement si les représentants et les fonctionnaires doivent garer leurs automobiles ailleurs que dans le bâtiment du Secrétariat.
23. M. JADMANI (Pakistan) déclare que sa délégation attend avec intérêt la réponse qui sera donnée aux questions posées par les délégations des États-Unis et du Costa Rica. Il appelle l'attention sur les inconvénients qui seront causés aux délégations ministérielles dont les membres risquent d'avoir simultanément des rendez-vous tant dans l'enceinte des Nations Unies qu'à l'extérieur. Il n'est pas certain que limiter le nombre d'espaces de stationnement à deux garantisse la sécurité car la menace ne réside pas dans la quantité.
24. M. DUHALT (Mexique) déclare qu'il faut concilier à la fois la sécurité et le bon fonctionnement de l'Organisation, et il n'est pas certain que les mesures envisagées le puissent. Le fait de limiter les espaces de stationnement affectera la participation des délégations aux travaux de l'Organisation. La délégation mexicaine souhaiterait elle aussi savoir pourquoi les mesures de sécurité visent si spécifiquement les délégations : pense-t-on que celles-ci présentent un risque pour la sécurité? Il conviendrait de savoir quelles sont les restrictions imposées aux

/...

(M. Duhalt, Mexique)

fonctionnaires du Secrétariat et aux visiteurs, et si un contrôle qualitatif sera appliqué, indépendamment de la réduction du nombre d'espace de stationnement. Il serait regrettable que l'accès du grand public au bâtiment soit limité lui aussi, car l'ONU deviendrait alors une forteresse coupée du contexte social dans lequel elle est censée opérer.

25. M. SPAANS (Pays-Bas) pense, comme le représentant du Mexique, que l'ONU doit rester ouverte au public. Il ne faut pas perdre de vue les conséquences financières qu'aurait une limitation de l'accès du public, par exemple sur les recettes générées par les visites guidées.

26. M. ELZIMAITY (Egypte) pense lui aussi qu'il faut concilier la sécurité et le bon fonctionnement de l'Organisation. Certaines règles fondamentales doivent être posées pour spécifier les compétences respectives du Secrétariat et des délégations en matière de prise de décisions.

27. M. CHUINKAM (Cameroun) souhaiterait savoir si des indications quelconques portent à penser que des membres du corps diplomatique à New York ont été impliqués dans l'attentat à la bombe contre le World Trade Center ou dans les tentatives d'attentat qui auraient été dirigées contre l'ONU.

28. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion), en réponse à la délégation des Etats-Unis déclare que toute une série de consultations ont eu lieu avec les autorités de plusieurs organismes fédéraux des Etats-Unis. Les services de stationnement offerts par d'autres institutions de la ville de New York n'ont pas été pris en compte car l'on a estimé que ces institutions n'ont pas les mêmes préoccupations politiques que l'ONU. Des membres du Service de sécurité de l'ONU ont été accompagnés, lors d'une visite du bâtiment, par des membres des services de sécurité de Washington qui ont donné des indications quant aux précautions à prendre pour prévenir les menaces terroristes. Le Département de la police de la ville de New York a été l'un des organes spécialisés consultés par le Secrétariat, mais pas nécessairement le seul. Mme Wells souligne que des architectes spécialisés ont eux aussi été consultés.

29. En ce qui concerne les restrictions dont feront l'objet les fonctionnaires du Secrétariat, Mme Wells précise qu'après que le nombre d'espaces de stationnement aurait été limité à deux, 370 espaces seront alloués à 1 800 diplomates au total. Les espaces restants seront réservés aux 7 000 employés du Secrétariat de l'ONU, du PNUD et de l'UNICEF; cela représente une réduction marquée du nombre d'espaces mis à la disposition des fonctionnaires. Les Etats Membres ne doivent pas perdre de vue que seuls les fonctionnaires qui vivent en dehors de Manhattan peuvent obtenir un permis de stationnement et que les fonctionnaires sont soumis à d'autres règles qui ne sont pas applicables aux délégations. La décision prise n'a rien à voir avec la suspicion que des délégations puissent se trouver impliquées dans des activités terroristes. L'intention a simplement été de limiter le nombre

/...

(Mme Wells)

d'espaces utilisés dans le garage, pour des raisons sur lesquelles Mme Wells préférerait ne pas s'étendre.

30. En réponse au représentant de Cuba, Mme Wells précise que la décision prise par le Secrétariat en ce qui concerne la distribution de la documentation a été adoptée car il ne dispose pas des ressources financières disponibles. En fait, elle prépare actuellement une circulaire informant les fonctionnaires que, par suite de problèmes de trésorerie, il faudra peut-être éliminer les paiements en milieu de mois en octobre.

31. En réponse au représentant de la France, Mme Wells précise que les mesures appliquées dans les garages d'autres bâtiments échappent au contrôle du Secrétariat car il n'en est pas propriétaire. Le Secrétariat coopère avec les propriétaires et le personnel de sécurité des bâtiments en question.

32. Quelques délégations se sont plaintes de faire l'objet d'une discrimination lors des contrôles par sondage qui sont effectués à l'entrée du garage. Comme il n'est pas possible d'inspecter tous les véhicules qui pénètrent dans le garage, il a été mis au point un système tel que les règles appliquées chaque jour ne puissent pas être révélées. Le contenu de tous les véhicules de livraison est inspecté par des agents de la sécurité et est comparé aux documents d'expédition.

33. En réponse à la représentante du Costa Rica, Mme Wells précise que le stationnement de nuit sera limité aux délégations ayant des médaillons ainsi qu'au personnel essentiel, comme le personnel des services d'imprimerie, les traducteurs, les agents de la sécurité et le personnel de nettoyage. Le nombre d'espaces de stationnement a été limité à deux par délégation car les mesures de sécurité adoptées ont eu pour effet de réduire le nombre total d'espaces disponibles.

34. En réponse au représentant du Canada, Mme Wells déclare que les mesures nécessaires, conformément aux avis fournis par les experts, seront appliquées à Vienne, à Genève et dans les autres lieux d'affectation du monde entier.

35. S'agissant de la question posée par le représentant de l'Argentine, Mme Wells explique que l'autorisation de stationner en dehors de l'enceinte de l'ONU a été demandée lors d'une réunion qui a eu lieu avec des représentants de la ville de New York et un membre de la Mission des Etats-Unis. Le Secrétariat attend actuellement une réponse.

36. Regrettablement, il s'avérera nécessaire de limiter l'accès du public à l'ONU, y compris dans le contexte des visites guidées, dans un avenir très proche. Mme Wells est profondément soucieuse de l'image de l'ONU mais, malheureusement, force est de reconnaître que la situation de l'Organisation a changé au cours des 20 dernières années. Les mesures de sécurité appliquées seront passées en revue à la fin de l'année, mais Mme Wells ne peut pas

/...

(Mme Wells)

promettre qu'elles seront rapportées. Elles ont été adoptées en ayant à l'esprit la nature de l'Organisation des Nations Unies et le fait que des chefs d'Etat doivent venir participer au débat général à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Les incidences financières n'ont pas été prises en considération, mais les délégations voudront peut-être noter que la fermeture du garage se traduira par un manque à gagner de 40 000 dollars par mois; le manque à gagner dû à la suppression du stationnement de nuit sera insignifiant. Enfin, plusieurs délégations ont posé des questions quant à l'éventualité que des diplomates soient impliqués dans des activités terroristes à New York. A l'heure actuelle, l'ONU n'a connaissance d'aucune indication en ce sens.

37. Mme SHENWICK (Etats-Unis d'Amérique) dit que, sans mettre en doute la réalité de la menace qui pèse sur la sécurité, n'est pas convaincue que les mesures adoptées établissent l'équilibre approprié, particulièrement si l'on considère que le garage a toujours été une opération profitable. La décision de limiter l'accès au garage a été motivée par la crainte que, si tous les espaces disponibles étaient utilisés, l'Organisation puisse faire l'objet d'un attentat à la bombe. Ne serait-il pas plus raisonnable d'améliorer la sécurité à l'entrée du garage et de renforcer les patrouilles et la vérification des véhicules? Mme Shenwick souhaiterait avoir des informations concernant l'origine de la recommandation formulée en vue de limiter l'accès au garage car il a été établi qu'elle ne vient pas d'un organisme fédéral des Etats-Unis. Mme Shenwick se demande aussi pourquoi les Etats Membres n'ont aucunement été consultés.

38. La délégation américaine est également préoccupée par le fait que le traiteur qui gère la salle à manger des délégués ait pour habitude d'organiser des manifestations spéciales à l'intention de personnes de l'extérieur qui n'ont aucun rapport avec l'Organisation, car cela représente également une menace potentielle pour la sécurité de celle-ci.

39. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) est profondément préoccupé par l'absence de dialogue entre le Secrétariat et les Etats Membres en ce qui concerne les espaces de stationnement. Les mesures adoptées ont simplement été annoncées par lettre et les délégations n'ont aucunement eu l'occasion d'exposer leurs vues, et il n'y a eu ni consultations, ni explications. La Cinquième Commission a manifestement un rôle important à jouer car elle a compétence sur toutes les questions administratives intéressant le Secrétariat. M. Fontaine-Ortiz est préoccupé aussi par le fait que la documentation sur cette question n'a été publiée qu'en anglais et en français. Il ne comprend pas pourquoi il faut limiter l'accès au garage, plutôt que d'améliorer la sécurité à l'intérieur du garage lui-même. Des consultations sont nécessaires pour parvenir à une solution mieux apppropiée.

/...

40. M. SPAANS (Pays-Bas) dit que, selon la Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion, les visites guidées du bâtiment doivent être suspendues. Il voudrait savoir quelles sont les incidences financières de cette décision, car toute réduction des recettes de l'Organisation devrait être compensée d'une façon ou d'une autre.

41. M. DUHALT (Mexique) demande quelles sont les procédures de sélection et de contrôle appliquées aux véhicules des fonctionnaires qui ont accès au garage. Il voudrait savoir aussi quel usage sera fait des espaces qui seront laissés vides à la suite de la réduction du nombre d'espaces de stationnement.

42. Mme INCERA (Costa Rica) déclare que, selon la Secrétaire générale adjointe, des espaces de stationnement sont mis à la disposition des fonctionnaires du Secrétariat qui vivent hors de Manhattan. Elle se demande si les mêmes considérations ne pourraient pas être appliquées aux délégations dont les missions se trouvent assez loin de l'ONU. Elle pense que plus d'espaces devraient être alloués aux délégations qu'aux fonctionnaires. Par ailleurs, elle se demande si les autorités de la ville de New York ont été consultées quant à la possibilité d'autoriser le stationnement dans les rues proches du Siège.

43. M. STITT (Royaume-Uni) accueille favorablement les assurances données par la Secrétaire générale adjointe selon lesquelles les mesures appliquées seront passées en revue dès que la situation spéciale qui règne pendant l'Assemblée générale aura cessé d'exister. Les délégations sont toutes disposées à coopérer pour renforcer la sécurité, mais il faut tenir compte aussi du degré de gêne causé : le Secrétariat pourrait peut-être revoir l'allocation des espaces de stationnement et la répartition entre les différents groupes qui utilisent le garage. L'on devrait envisager aussi la possibilité d'autoriser un accès ininterrompu pour que les représentants puissent être déposés et pris en charge sans que les véhicules doivent pénétrer dans le garage. Le Secrétariat ne devrait négliger aucun effort pour réduire au minimum les effets des mesures de sécurité sur le travail des délégations.

44. M. STRAVRINOS (Chypre) souhaiterait avoir une explication de la décision qui a été prise de maintenir vide un étage du garage étant donné que l'attentat à la bombe au World Trade Center a montré que les conséquences d'un tel attentat ne sont pas limitées à un seul étage. Il souhaiterait savoir aussi pourquoi le Secrétariat se hâte tant d'adopter des mesures sans consulter les Etats Membres.

45. M. VARELA (Chili) regrette le manque de communication et de dialogue au sujet de ce qui est après tout un problème partagé. Comme le garage n'est normalement pas plein, l'on pourrait peut-être prévoir un système de roulement entre les délégations. En tout état de cause, il importe de garantir un dialogue continu entre le Secrétariat et les Etats Membres.

/...

46. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion) fait savoir que des mesures ont déjà adoptées pour limiter l'utilisation faite de la salle à manger des délégués pour des manifestations spéciales et que de telles utilisations seront sévèrement limitées pendant l'Assemblée générale. Toutefois, le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour préserver l'image de l'Organisation, et la sécurité dans la salle à manger des délégués est en tout état de cause beaucoup plus facile à garantir que dans le garage. Les recommandations concernant la limitation de l'accès du garage ont été formulées par le Secrétaire général, en tant que responsable de l'administration de l'Organisation, sur la base des meilleurs avis disponibles, y compris en particulier celui d'un architecte spécialisé. Il est préférable de limiter l'accès au garage que de le fermer totalement. L'on a envisagé la possibilité d'appliquer d'autres mesures de sécurité, comme l'emploi de chiens de garde, mais le coût de telles mesures aurait été prohibitif.

47. Plusieurs délégations se sont plaintes du manque de dialogue et de consultation, mais il n'est simplement pas possible de divulguer des détails spécifiques en matière de sécurité. Toutefois, un dialogue s'impose effectivement touchant la mise en oeuvre des décisions adoptées et, à cet égard, Mme Wells se félicite des propositions formulées par différentes délégations, et en particulier de la suggestion du représentant du Royaume-Uni touchant l'accès ininterrompu. La documentation concernant cette question a été publiée en anglais et en français d'abord, car ce sont là les langues de travail. La publication du document simultanément dans toutes les langues officielles aurait exigé d'importantes dépenses au titre des heures supplémentaires. Mme Wells considère que la question des besoins de stationnement occasionnés par l'emplacement en ville de différentes missions pourrait être examinée plus avant. Elle ne dispose pas des détails concernant le montant des recettes produites par les visites guidées, mais la décision de les limiter a été prise entièrement pour des raisons de sécurité. Les contrôles auxquels sont soumis les véhicules des fonctionnaires sont exactement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux délégations. Mme Wells ne souhaite pas commenter l'utilisation qui sera faite de l'espace laissé libre par les mesures de limitation de l'accès au garage car cela aurait pour effet de faire connaître à un public trop large les problèmes de sécurité que connaît l'Organisation.

48. Le Secrétariat a discuté avec les autorités de la ville de New York des possibilités de ménager des espaces de stationnement à proximité du bâtiment de l'ONU, et une réponse est attendue sous peu. Il ne faut pas s'imaginer que les décisions ont été adoptées à la hâte. Des experts ont été consultés et l'on s'emploie maintenant à donner suite à leurs avis. L'imminence de l'Assemblée générale signifie qu'il n'y a pas de temps à perdre. Enfin, il n'y a aucune raison d'accorder la préférence aux délégations plutôt qu'aux fonctionnaires dans l'allocation des espaces de stationnement au garage.

49. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) appelle l'attention sur l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont à la fois langues officielles et langues de travail de l'Assemblée générale, de ses commissions et de ses sous-commissions. L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat et non de l'Assemblée générale et, s'il est acceptable que des documents internes ne soient publiés que dans ces deux langues, les documents qui doivent faire l'objet d'un débat à l'Assemblée générale et au sein de ses commissions doivent être distribués dans toutes les langues de travail. L'égalité des langues est un principe fondamental.

50. M. BLUKIS (Lettonie) note qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les Etats Membres ont manifesté leur intérêt pour des moyens de transport autres que l'automobile, qui semble être le moyen de transport usuel des délégations qui assistent à des réunions au siège. Il serait utile, par exemple, de ménager dans le garage des espaces pour le stationnement de bicyclettes et de scooters.

51. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) se félicite de la décision qu'a prise le Secrétariat de suspendre les visites guidées du bâtiment, opération qui fonctionne à perte depuis plusieurs années. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, la vente de publications devrait être suspendue aussi car cette opération fonctionne elle aussi à perte. D'un autre côté, le garage ne perd pas d'argent, et il n'y a donc aucune raison de limiter l'accès au garage. Le gouvernement hôte s'emploie néanmoins à trouver d'autres arrangements en matière de stationnement. Cependant, ses efforts sont entravés par le fait que le Secrétariat a décidé d'imposer des restrictions sans préavis, ainsi que par les procédures bureaucratiques du Gouvernement des Etats-Unis lui-même. M. Michalski tient également à bien préciser que tout stationnement illégal à proximité du Siège de l'ONU sera soumis aux sanctions habituelles et que les automobiles des délégations qui seraient stationnées illégalement seront mises en fourrière.

52. M. AHMED (Iraq) fait observer que la restriction imposée en ce qui concerne l'utilisation du garage s'appliquera tant aux fonctionnaires du Secrétariat qu'aux délégations. S'agissant de la distribution des documents dans toutes les langues officielles, M. Ahmed partage l'avis exprimé par la délégation cubaine. En fait, la délégation iraquienne ne sera pas en mesure de participer aux réunions si les documents ne sont pas disponibles dans toutes les langues officielles.

53. M. TANG Guanqing (Chine) réitère les remarques qu'il a déjà faites quant au problème que la limitation des espaces de stationnement posera à la délégation chinoise, ajoutant que les difficultés de celle-ci seront encore compliquées par le fait que les différents groupes de travail et commissions commencent leurs travaux à des heures différentes. A son avis, la Commission ne devrait adopter à ce stade aucune décision nouvelle touchant l'accès au garage.

/...

(M. Tang Guangting, Chine)

54. En ce qui concerne la déclaration faite par la Secrétaire générale adjointe pour ce qui est de la publication des documents dans les deux langues de travail seulement, M. Tang Guangting appelle l'attention sur l'article 56 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui prévoit que toutes les résolutions et tous les autres documents doivent être publiés dans les langues de l'Assemblée générale.

55. M. FRANCIS (Australie), tout en étant sensible au souci de sécurité qui a amené le Secrétariat à prendre sa décision touchant l'accès au garage, se demande si la sécurité ne pourrait pas être renforcée le long du périmètre du Siège. La délégation australienne, par exemple, accepterait volontiers de se soumettre à une perquisition avant de pénétrer dans le garage. M. Francis souhaiterait avoir une réponse du Secrétariat à propos de sa suggestion avant le début de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

56. M. JADMANI (Pakistan) demande si le Secrétariat appliquera le nouveau régime proposé pour le stationnement de façon souple lorsque plusieurs personnalités d'un Etat Membre doivent se rendre simultanément au Siège.

57. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion) pense que plusieurs délégations semblent avoir mal interprété la déclaration du Secrétaire général touchant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles de l'Organisation. Il ne s'agit aucunement de ne plus publier les documents dans toutes les langues officielles. Il est simplement proposé d'abandonner la pratique consistant à attendre, pour distribuer les documents dans les langues de travail, qu'ils soient disponibles dans toutes les langues, pratique qui s'est avérée extrêmement coûteuse pour l'Organisation.

58. Mme Wells accueille favorablement la suggestion touchant l'utilisation d'autres modes de transport pour se rendre au Siège. Des dispositions pourraient certainement être prises pour autoriser le stationnement de scooters et de bicyclettes dans le garage si des représentants optent pour ces moyens de transport pour se rendre aux réunions.

59. La décision de suspendre les visites guidées a été adoptée pour des raisons de sécurité. Pour garantir une sécurité adéquate, chaque visite devrait être accompagnée par deux gardes.

60. Pour ce qui est de la question de savoir si le garage perd ou non de l'argent, il faudrait déterminer quelles sont ses dépenses de fonctionnement afin de calculer les recettes éventuelles produites. A ce propos, Mme Wells est heureuse d'apprendre que le pays hôte essaie de trouver d'autres solutions pour le stationnement des véhicules des délégations.

(Mme Wells)

61. Un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer la sécurité le long de l'enceinte du siège, notamment grâce à une surveillance de la grille par des caméras vidéo et à l'introduction de patrouilles motorisées.
62. Mme Wells tient à assurer la délégation pakistanaise que le Secrétariat fera preuve de souplesse lorsque plusieurs personnalités d'un Etat Membre se rendent simultanément au Siège.
63. Enfin, le Secrétariat étudiera aussi la possibilité d'apporter des ajustements au nouveau règlement dans le cas des missions qui sont situées relativement loin du Siège.
64. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) souhaiterait avoir du Secrétariat des informations sur les mesures adoptées pour limiter l'accès aux aires de stationnement dans d'autres lieux d'affectation. Il voudrait savoir aussi si la question de la sécurité sera prise en considération lors du choix du lieu où se tiendront les futures conférences des Nations Unies. En outre, il voudrait avoir un rapport sur la mise en oeuvre du nouveau système de cartes d'identité électroniques, et sur le montant des sommes dépensées jusqu'à présent. Enfin, il se félicite des assurances données par le Secrétariat que les mesures prises pour renforcer la sécurité à l'entrée des délégués seront appliquées avant le début de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.
65. La délégation des Etats-Unis, conjointement avec plusieurs autres délégations intéressées, a préparé le texte d'un projet de résolution tendant à ce que l'Assemblée générale décide que les personnes autorisées à utiliser le garage de l'ONU avant le 15 septembre 1993 devront continuer de pouvoir l'utiliser à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement. Le projet tend également à ce que le Secrétaire général soumette à l'Assemblée générale les propositions appropriées touchant les mesures à prendre pour améliorer la sécurité au siège, après consultation préalable des délégations et des fonctionnaires. M. Michalski espère que les membres de la Commission pourront parvenir à un consensus dès que possible au moyen de consultations officielles.
66. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion) déclare que des mesures tendant à renforcer la sécurité dans des lieux d'affectation autres que le siège seront adoptées selon ce qu'exigera la situation. Elle reviendra sur la question du système des cartes d'identité électroniques à une date ultérieure. Enfin, elle est heureuse d'annoncer que la grève des maçons, qui a interrompu les travaux sur le trottoir en dehors du bâtiment principal, vient de s'achever et que les travaux reprendront bientôt.
67. M. SPAANS (Pays-Bas) souhaiterait savoir si le projet de texte préparé par la délégation des Etats-Unis est un projet de résolution présenté

/...

(M. Spaans, Pays-Bas)

conformément au règlement intérieur. Dans la négative, M. Spaans ne voit pas comment le projet pourrait faire l'objet de consultations officielles.

68. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) explique que sa délégation est prête à faire preuve de souplesse quant à la procédure à suivre pour l'examen du projet de texte proposé. Il serait utile, selon lui, d'avoir des consultations officielles sur le texte mais, si la Commission en décide autrement, la délégation américaine n'insistera pas.

69. M. BOIN (France) déclare que sa délégation n'est pas à même d'appuyer le paragraphe 1 du projet de texte proposé par la délégation des Etats-Unis étant donné que les décisions intéressant la sécurité relève de la compétence exclusive du Secrétaire général. La délégation française ne serait certainement pas disposée à appuyer une décision qui pourrait être 'a l'origine d'incidents futurs pouvant faire des blessés ou des morts. En outre, la délégation des Etats-Unis devrait s'abstenir de microgérer le Secrétariat. Des consultations officielles sont donc essentielles, et la délégation française consultera évidemment son gouvernement sur la question.

70. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) fait observer que si des consultations sur les projets de résolutions sont utiles, elles ne sont pas obligatoires en vertu du règlement intérieur. Vu l'absence d'accord sur le projet de texte à l'examen, toutefois, des consultations sont manifestement nécessaires. Un calendrier précis devrait être fixé pour ces consultations de sorte qu'une décision finale puisse intervenir avant le 15 septembre 1993. La délégation cubaine, pour sa part, appuie le projet de résolution présenté par les Etats-Unis.

71. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, si le Secrétaire général est effectivement responsable des questions touchant la sécurité, la délégation des Etats-Unis n'en tient pas moins à faire observer que le complot visant à organiser un attentat à la bombe contre le bâtiment du siège a été découvert par des agents compétents du Gouvernement américain. Ce fait démontre la ferme volonté du Gouvernement hôte de protéger l'Organisation. Si la Commission n'est pas en mesure d'adopter le projet proposé, la délégation américaine insistera pour que l'accès au garage soit limité dans tous les lieux d'affectation. Elle demandera en outre que la Conférence internationale sur la population et le développement se réunisse ailleurs qu'au Caire, pour des raisons de sécurité. Le Gouvernement américain, tout en étant pleinement disposé à participer à la Conférence du Caire, insistera pour que les décisions du Secrétariat ne soient pas appliquées sur une base sélective.

72. La PRESIDENTE suggère de tenir une série de consultations officielles pour voir s'il existe une possibilité quelconque de parvenir à un accord.

La séance est levée à 18 heures.